



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 6318

Texte de la question

Mme Hélène Tanguy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le problème de la sécurité des marins embarqués, et notamment le manque de couverture de zones des émetteurs de téléphones mobiles se situant en mer. Elle lui demande quelles mesures il entend prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

L'usage du téléphone mobile pour les communications de sécurité maritime est peu adapté à l'organisation opérationnelle du sauvetage maritime, ce qui explique que ce système n'est pas retenu au niveau international comme système de détresse. L'organisation du sauvetage repose, du point de vue des communications, sur la veille des alertes radio par les CROSS. Le réseau radio maritime de sécurité constitue, en effet, un élément clé du dispositif actuel. Il permet d'émettre automatiquement un signal de détresse par appel direct, d'accuser réception de cet appel et de localiser, de manière automatique, l'origine de l'appel. Pour le CROSS, il permet de solliciter le concours des navires de secours, puis de coordonner leurs actions. L'efficacité des radios communication maritimes repose sur l'usage en commun des fréquences utilisées en veille par tous les usagers et sur lesquelles chacun peut communiquer à destination de l'ensemble des stations qui sont à l'écoute. L'emploi du téléphone cellulaire est éloigné de ces fonctionnalités. Il n'est en particulier pas possible, pour son destinataire, de localiser l'origine d'un appel téléphonique et, donc, d'organiser les secours en cas de détresse. Cette contrainte forte empêche donc le recours systématique à ce type de téléphone.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Tanguy](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6318

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4159

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 885